

Modalités inscriptions 2023-2024

Parcours type des jeunes élèves

*4-5 ans : Eveil musical

*6-7 ans : Parcours découverte (Violon - Harpe - Guitare - Flûte à bec/traversière - Clarinette/Saxophone)

*7 ans et plus : Instrument + pratique obligatoire FM - cours actifs :

- dominante chant (1ère et 2ème année)

-dominante instrumentale (3^{ème} et 4^{ème} année)

FAMILLE

Renseignements administratifs communs à tous les élèves de la famille.

Vérifiez vos spams régulièrement, divers mails vous seront envoyés durant la saison.

ELEVES

*Parcours découverte : 3 instruments à découvrir au cours de la saison. Prêt gratuit possible.

*Instruments: I \rightarrow Individuel - B \rightarrow Binôme - A \rightarrow Alternance

- Enfants : individuel 30 minutes hebdomadaires - binôme 45 minutes hebdomadaires

- Adultes : individuel 30 minutes hebdomadaires - alternance 45 minutes tous les 15 jours

*Formation musicale:

- Niveau : 1 à 4 ou Ados/Adultes

-Dominante : $1^{\text{ère}}$ et $2^{\text{ème}}$ années \rightarrow chant ; $3^{\text{ème}}$ et $4^{\text{ème}}$ années \rightarrow cordes/percussions/vents/pianos

*Pratiques collectives : ouvertes sous réserve des effectifs

Règlements

- *Factures et attestations : leur impression se fera uniquement sur demande.
- *Mode de règlement : Après validation des horaires avec vous, une facture vous sera envoyée par mail. Les sommes éventuellement dues par Arpège (saison 2022-2023) seront déduites.
 - Chèques vacances : merci de les séparer de la souche
 - <u>Virement</u>: à l'inscription (le rib vous sera transmis avec la facture)
 - <u>Chèques bancaires</u> : 3 chèques possibles encaissés en milieu de mois (Octobre Janvier Avril)

<u>Attention</u>: Pour la bonne gestion des créneaux horaires, la préparation des emplois du temps et des contrats des professeurs, seuls les règlements effectués (virement ou chèques remis) valideront définitivement votre inscription.

La fiche d'inscription est à renvoyer par mail à compter du 15 Mai 2023 pour les familles déjà adhérentes.

^{*}Remise des chèques : permanences Mercredi 28 Juin de 16h à 19h et Samedi 1er Juillet de 10h30 à 13h.